



Lors de sa séance du 19 mars 2013, le conseil Général de la Creuse a adopté à titre expérimental, pour une durée d'un an, un périmètre d'expérimentation correspondant aux UTT de Bourganeuf / Royère et d'Aubusson / Felletin pour la mise en place du dispositif Transbois. Il a également été décidé d'irriguer cette partie du territoire par un réseau d'itinéraires dérogatoires permanents qui s'ajoute à ceux déjà validés par l'Etat : la RN145 et l'A20.

La communauté de communes de Bourganeuf / Royère a ensuite décidé d'intégrer à ce réseau d'itinéraires dérogatoires permanents certaines voies desservant principalement des zones d'activités liées à l'économie du bois.

L'ensemble de ces itinéraires permanents ainsi que l'ensemble des itinéraires dérogatoires temporaires ont été intégrés au dernier arrêté préfectoral modificatif mensuel du 8 juillet 2013.

- Réseau Routier**
- Réseau dérogatoire permanent national
  - Réseau dérogatoire permanent départemental
  - Réseau dérogatoire permanent intercommunal
  - Réseau routier départemental
  - Secteur considéré comme un point noir
  - Zone d'expérimentation

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE Service Connaissance et Appui des Territoires Bureau Connaissance et Stratégie des Territoires
PRÉFÈTE DE LA CREUSE	© IGN - BD CARTO® Juin 2013

Entrée de "La Courtine"